

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, tenue en visioconférence le 10 janvier 2022, à 19 h 36, et dont la publication est sur le site Web de la Municipalité à l'adresse suivante : www.saintfelixdekingsey.ca

Monsieur le maire, Roger Leblanc préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Monsieur Éric Provencher conseiller siège 1
Monsieur Douglas Beard conseiller siège 2
Monsieur Simon Lauzière conseiller siège 3
Madame Marie Gauvin conseiller siège 4
Monsieur Mario Lemire conseiller siège 5

Madame Chantal Maltais est désignée secrétaire ad hoc de la séance.

Monsieur le conseiller Jean-François De Plaen est absent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 36.

001-01-2022 1.1 NOMINATION DE MADAME CHANTAL MALTAIS À TITRE DE SECRÉTAIRE AD HOC

ATTENDU QUE le code municipal du Québec autorise la nomination d'une secrétaire ad hoc lors d'une séance du Conseil et en l'absence de la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE madame Chantal Maltais est parfaitement qualifiée et compétente pour la tâche désignée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Lemire appuyé par monsieur Éric Provencher et résolu,

QUE madame Chantal Maltais est désignée secrétaire ad hoc pour cette séance et toutes autres séances suivant celle-ci advenant le cas de l'absence de la directrice générale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

002-01-2022 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits:

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Provencher appuyé par monsieur Simon Lauzière et résolu,



1 Ouverture de la session

- 1,1 Nomination de madame Chantal Maltais à titre de secrétaire ad hoc de la présente séance
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption des procès-verbaux
 - 3,1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 DÉCEMBRE 2021
 - 3,2 Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 13 DÉCEMBRE 2021

4 Communiqués et correspondances

4,1 Avis du montant des redevances pour l'année 2022 des matières recyclables

5 Administration et finances

- 5,1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour DÉCEMBRE 2021
- 5,2 Adhésion à la FQM 2022 pour monsieur le maire, Roger Leblanc
- 5,3 AVIS DE MOTION / indexation du règlement No 596-4 / 1ER PROJET
- 5,4 Taux d'IPC pour la municipalité à 4.1% pour 2022
- 5,5 Mandat d'un évaluateur agréé / bâtisse municipale
- 5,6 Mandat d'un évaluateur en bâtiment / bâtisse municipale
- 5,7 Tech-Nic réseau conseil / banque d'heure 2022
- 5,8 Tech-Nic réseau conseil / portables / télétravail
- 5,9 Démission au poste de directrice générale, greffière-trésorière- REPORTÉ

6 Sécurité incendie

- 6,1 Rapport de décembre du directeur du Service incendie-REPORTÉ
- 6,2 PG Solutions entretien et soutien Première ligne

7 Travaux publics

- 7,1 Rapport de décembre du directeur des travaux publics /chef d'équipe- REPORTÉ
- 7,2 Ouverture soumission / Déneigement -Stationnement, Carrefour et Incendie
- 7,3 Vente du tracteur Massey Fergusson

8 Hygiène du milieu

- 8,1 Rapport du mois de novembre d'enfouissement VS recyclage
- 8,2 Politique des couches lavables- AJOUT

9 Aménagement et urbanisme

9,1 Rapport du mois de décembre des activités - Inspection en bâtiment; REPORTÉ

10 Loisirs et culture

- 10,1 Rapport des activités de décembre de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel; REPORTÉ
- 10,2 Abrogation / résolution no 346-12-2021 Partenariat de la FADOQ et MADA / Bail
- 10,3 Club FADOQ de Saint-Félix-de-Kingsey / demande d'un bail
- 10,4 Retrait des intérêts et amendes pour emprunt des livres de la bibliothèque
- 10,5 Comptabilité de la bibliothèque transférée à la municipalité
- 10,6 Fondation Cégep de Drummondville bourse d'étude 2022
- 10,7 AFEAS / demande d'aide financière
- 10,8 Comité Partage Saint-Félix / demande d'aide financière

11 Sujets divers

- 11,1 Prochaine réunion régulière, le 7 février 2022 à 19 h30
- 11,2 Séance spéciale / date de la présentation du budget 2022 le 24 janvier 2022

13 Période de questions

14 Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers



3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

003-01-2022 3.1 PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2021 - ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par la secrétaire ad hoc;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lauzière appuyé par monsieur Mario Lemire et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal, de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

004-01-2022 3.2 PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2021 - ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2021;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par la secrétaire ad hoc;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Lemire appuyé par monsieur Éric Provencher et résolu.

D'APPROUVER le procès-verbal, de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 AVIS DU MONTANT DES REDEVANCES POUR L'ANNÉE 2022 DES MATIÈRES RECYCLABLES.

La secrétaire ad hoc dépose le document du ministère de l'environnement concernant le coût des redevances pour l'année 2022 devant Conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

005-01-2022 5.1 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS DE DECEMBRE 2021

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les revenus et dépenses du mois de décembre 2021 et qu'il s'en déclare satisfait;



En conséquence, il est proposé par madame Marie Gauvin appuyé par monsieur Simon Lauzière et résolu,

QUE le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de décembre 2021 vérifié par la directrice générale et greffière-trésorière, soumis par la secrétaire ad hoc, soit accepté tel que présenté et que l'adjointe à la trésorerie soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

ŀ	Š	<u>e</u>	۷	<u>e</u>	r	1	u	<u>S</u>

Total des Revenus	23 617,04 \$
Subvention Affaires municipales et habitation	9 036,12 \$
Programme de compensation immeuble, santé, éducation	8 266,00 \$
Subvention Premier répondant	1 444,65 \$
Arriérage de taxes	1 216,38 \$
Revenus divers	336,72 \$
Facturation entraide	1 192,60 \$
Taxes (2020 et 2021)	2 124,57 \$

<u>Dépenses</u>

Total des Dépenses	165 123,37 \$
Factures à payer	61 591,59 \$
Factures déjà payées	50 465,32 \$
Rémunération incendie	10 975,63 \$
Rémunération régulière	42 090,83 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

006-01-2022 5.2 ADHÉSION À LA FQM 2022 POUR MONSIEUR ROGER LEBLANC, MAIRE

ATTENDU QUE le maire représente la Municipalité lors du congrès de la Fédération des Municipalités du Québec;

ATTENDU QUE l'adhésion comprend aussi le congrès prévu pour 2022 et compris dans le budget de l'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Lemire appuyé par monsieur Simon Lauzière et résolu,

QUE l'adhésion 2022 soit payé au coût de 1 859,96 \$ plus les taxes applicables;

QUE monsieur Roger Leblanc soit inscrit à la FQM comme participant;

QUE les frais de déplacements et d'hébergement qui seront dépensés pour ce congrès lui soit rembourser.

Adopté à l'unanimité des conseillers



007-01-2022 5.3 AVIS DE MOTION / INDEXATION DU RÈGLEMENT NO 596-4 / 1^{ER} PROJET

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} janvier 2018, la rémunération des élues et élus doit être fixée par un règlement du conseil municipal adopté par une majorité des deux tiers, incluant la voix du maire;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le 2 mars 2015 le règlement numéro 596 concernant le traitement des élus;

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération du maire et des conseillers;

ATTENDU QUE la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.R.Q. 2017, c 13) permet de modifier le traitement des élus:

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du Conseil municipal, il y a lieu de modifier ledit règlement;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a décidé que l'allocation de dépenses versée aux élus(e)s s'ajoutera au revenu imposable fédéral, et ce, à compter de l'année d'imposition 2019;

ATTENDU QUE ces allocations sont encore non imposables au niveau provincial;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement est déposé ce 10 janvier 2022 à l'égard du présent règlement par **madame Marie Gauvin**;

ATTENDU QU'UN avis public a été donné le 17 janvier 2022 du premier projet du règlement 596-4;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Lemire Appuyé par monsieur Éric Provencher Et résolu à la majorité des deux tiers des conseillers Monsieur Simon Lauzière fait part de sa dissidence

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey ordonne et statue que le premier projet de règlement n° 596-4 soit adopté :

ARTICLE 1 - Titre et préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 – Modifications

a) De modifier le premier alinéa de l'article 4 par :

La rémunération de base annuelle du maire est celle déjà déterminée par le règlement municipal 596-2 en vigueur le 9 avril 2019 dont l'indexation de l'IPC 2020 a été ajoutée pour faire un total de 16 913,16 \$ pour l'année 2022.

L'alinéa a) de l'article 2 du règlement municipal 596-3 est aboli. Et l'allocation à 8 577,71 \$ pour l'année 2022;



La rémunération de base annuelle des élus est fixée à 4 832,99 \$ Et l'allocation 2 416,95 \$ pour l'année 2022.

La rémunération de l'allocation (jeton) est fixée à 45 \$ par présence et non imposable pour l'année 2022. Il est préférable de spécifier ce qu'est une allocation de dépense reliée au jeton. Définition: Un jeton est une rémunération de 45 \$ par présence d'un conseiller pour une réunion autre que celle d'une plénière ou d'une séance régulière ou extraordinaire et dont la justification est reliée au comité auquel il appartient sauf si le Conseil en décide autrement par résolution.

Le kilométrage est remboursé à raison de 0,58 \$ point de départ, le bureau municipal.

b) De modifier le premier alinéa de l'article 8 par :

La rémunération prévue aux articles 4 et 7 sera indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter du premier janvier 2022 selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation (IPC) pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada.

ARTICLE 3 - Date d'effet

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la majorité

008-01-2022 5.4 TAUX D'IPC POUR LA MUNICIPALITÉ EN RÉFÉRENCE À LA MRC DE DRUMMOND DE 4.1 %

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey utilise l'indice des prix à la consommation (IPC) que Statistique Canada décrète en août 2021 à 4.1 %;

En conséquence, il est proposé par madame Marie Gauvin appuyé par monsieur Simon Lauzière et résolu,

QUE le taux de calcul pour l'IPC sera établi pour l'année 2022 à 4.1 % pour la facturation, les salaires des pompiers, les services rendus et autres de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey.

Adopté à l'unanimité des conseillers

009-01-2022 5.5 MANDAT D'UN ÉVALUATEUR AGRÉÉ / BÂTISSE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT l'intention d'achat déposée pour le lot 5 740 301 sous la résolution 352-12-2021 de la réunion extraordinaire du 13 décembre dernier;

CONSIDÉRANT QU'IL est prudent de demander une évaluation de la valeur du bâtiment par un expert en la matière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Provencher appuyé par monsieur Mario Lemire et résolu,



QUE le Conseil mandate Daniel Bouchard, évaluateur agréé afin de remettre un rapport d'évaluation du bâtiment et du terrain sur le lot 5 740 301 afin que celui-ci puisse prendre une décision éclairée au coût de 2 100 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

010-01-2022 5.6 MANDAT D'UN EVALUATEUR EN BÂTIMENT / BÂTISSE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la bâtisse sur le lot 5 740 301 demande probablement certaines rénovations étant donné l'âge de la construction;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lauzière appuyé par monsieur Éric Provencher et résolu.

QUE le Conseil mandate l'évaluateur en bâtiment la firme Inspection LH au montant de 650 \$ plus taxes afin de remettre à celui-ci un constat des rénovations et des coûts possibles de réfection.

Adopté à l'unanimité des conseillers

011-01-2022 5.7 TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL / BANQUE D'HEURES

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir une banque d'heures pour faciliter l'installation, la réparation, les services d'aide informatique et autres;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lauzière appuyé par monsieur Mario Lemire et résolu,

QUE le conseil accepte la soumission portant le numéro 3266 de Tech-Nic Réseau Conseil pour aider la gestion 2022 en support technique à l'heure de 85,50 \$ pour une banque de 50 heures à un total de 4 275,00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité des conseillers

012-01-2022 5.8 TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL / PORTABLES

CONSIDÉRANT l'avis émis par le premier Ministre Legault concernant les obligations des employeurs envers les employés pendant cette pandémie qui perdure depuis plus de 22 mois;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un montant d'argent comme subvention pour compenser les dépenses reliées à la pandémie de 79 330 \$ en décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE Tech-Nic réseau Conseil dépose une soumission incluant le support technique et les portables, protection antivirus et les outils de maintenance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Lemire appuyé par madame Marie Gauvin



et résolu,

QUE la soumission numéro 3291 pour 4 portables qui seront distribués comme suit :

Secrétaire-réceptionniste Urbaniste Trésorière adjointe Coordonnatrice bibliothèque

soit accordée au coût de 6 114,90 \$ plus les taxes applicables et incluant les services de garantie de 3 ans, Écofrais sur portable, support technique des mise à jour, d'installation et de configuration des postes et des portables, transfert de données, installation d'un lien particulier, antivirus, maintenance des postes de base et mise à jour du système d'exploitation et les connections illimités à distances.

Une demande complémentaire sera produite pour 6 portables pour les besoins des élus.

Adopté à l'unanimité des conseillers

013-01-2022 5.9 DÉMISSION AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT **QUE** madame Carole Pigeon a remis sa démission le 9 décembre 2021 au poste de directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT qu'un délai de 4 semaines est prescrit au contrat de service avec la directrice générale pour mettre un terme au lien d'emploi avec la municipalité;

En conséquence, il est proposé par appuyé par et résolu,

D'ACCEPTER la démission de madame Carole Pigeon en date du 9 janvier 2022.

Messieurs Éric Provencher, Simon Lauzière, Mario Lemire et Douglas Beard ont voté pour Madame Marie Gauvin a voté contre Monsieur le maire a apposé son droit de véto

6 SÉCURITÉ INCENDIE

6.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE Reporté

014-01-2022 6.2 PG SOLUTIONS – ENTRETIEN ET SOUTIEN PREMIÈRE LIGNE

CONSIDÉRANT l'utilisation que fait Première Ligne et le service incendie de la Municipalité avec le logiciel offert par PG Solutions;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lauzière appuyé par monsieur Mario Lemire et résolu,



QUE le contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions avec la licence de Première Ligne pour le service incendie municipale soit renouvelée au montant de 1 697,00 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers

7 TRAVAUX PUBLIC

7,1 RAPPORT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS Reporté

015-01-2022 7.2 OUVERTURE SOUMISSION / DÉNEIGEMENT - STATIONNEMENT, CARREFOUR ET INCENDIE

ATTENDU QUE les stationnements du bureau municipal, du Carrefour et de la caserne d'incendie ne bénéficie pas du déneigement pour l'hiver 2021-2022:

CONSIDÉRANT qu'un devis a été publié par du gré à gré à au moins deux (2) fournisseurs par le directeur de la voirie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Lemire appuyé par monsieur Éric Provencher et résolu,

QUE l'ouverture des soumissions s'est faite avec monsieur Yves Letellier et madame Carole Pigeon le 15 décembre 2021 à 14 h 00;

QUE les soumissionnaires sont :

Les Travaux M.M. pour un montant avant taxes de 26 450 \$ Excavation J.N.F. pour un montant avant taxes de 28 000 \$

QUE le Conseil octroie le contrat de déneigement des stationnements du bureau municipal, du Carrefour et de la caserne incendie à Les Travaux M.M. pour un montant de 26 450 \$ pour l'hiver 2021-2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers

016-01-2022 7.3 VENTE DU TRACTEUR MASSEY FERGUSSON

ATTENDU QUE le tracteur Massey Ferguson du modèle TLB GC 2610 4x4 Hydrostatique de l'année 2011 est mis en vente sans garantie légale;

ATTENDU QUE la proposition de vente a été publiée sur le site internet de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a été faite le 13 décembre 2021 en présence de monsieur Yves Letellier et de monsieur Michel Moore;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lauzière appuyé par monsieur Mario Lemire et résolu.



QUE la municipalité déclare avoir reçue 6 soumissions des soumissionnaires suivants :

Mario Ferron	pour un montant de	5 246,83 \$
Steven Michaud	pour un montant de	5 000,00 \$
Ferme Théroche Inc	pour un montant de	8 500,00 \$
Excavation Jacquylaine Inc	pour un montant de	3 160,00 \$
Christian Girardin	pour un montant de	6 259,99 \$
Mathieu Mailhot	pour un montant de	3 001,00 \$

QUE le Conseil accepte l'offre de Ferme Théroche Inc. au montant de 8 500,00 \$ dont paiement devra être fait avant la fin de janvier 2022 par traite bancaire au nom de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et déclare que la vente est faite sans garantie légale.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. HYGIÈNE DU MILIEU

8.1 RAPPORT MENSUEL D'ENFOUISSEMENT VS RECYCLAGE

CENTI	RE DE RÉCUPÉ	RATION NOVE	MBRE 20	21
MOIS	2020	2021		$\uparrow \downarrow$
JANVIER	16,43	11,03	-5,40	\downarrow
FÉVRIER	9,98	11,04	1,06	↑
MARS	11,49	11,05	-0.44	\rightarrow
AVRIL	10,98	11,58	0,60	↑
MAI	11,19	12,69	1,5	\uparrow
JUIN	10,88	11,57	0,69	\uparrow
JUILLET	17,09	17,52	0,43	\uparrow
AOÛT	11,30	11,00	-0,30	\downarrow
SEPTEMBRE	10,75	11,69	0,94	\uparrow
OCTOBRE	11,73	10.87	-0.86	\downarrow
NOVEMBRE	11,18	11.4	22	\downarrow
DÉCEMBRE	16,48			
TOTAL	149.48	131.44	-29.66	\downarrow
SITE	D'ENFOUISSE	MENT NOVEN	/BRE 2021	
MOIS	2020	2021		$\uparrow \downarrow$
JANVIER	37,78	36,71	-1,07	\downarrow
FÉVRIER	31,97	37,49	5,52	↑
MARS	33,79	51,61	17.82	\uparrow
AVRIL	46,65	42,78	-3,87	\downarrow
MAI	78,18	68,65	-9,53	\downarrow
JUIN	43,13	39,73	-3,40	\downarrow
JUILLET	43,08	39,01	-4,07	\downarrow
AOÛT	44,79	61,21	16,42	\uparrow
SEPTEMBRE	62,24	42,11	-20,13	\downarrow
OCTOBRE	68,37	64.90	3.47	\uparrow
NOVEMBRE	40,40	37.69	-2.71	\downarrow
DÉCEMBRE	35,90			
TOTAL	566,28	521.89	-84.79	\downarrow



017-01-2022 8.2 POLITIQUE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

ATTENDU QUE la politique de couches lavables est disponible depuis plusieurs années pour tous les citoyens de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey et que le formulaire est disponible sur le site Web de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'elle n'a pas été modifiée depuis 2018;

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas un règlement, l'avis de motion n'est pas nécessaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lauzière appuyé par monsieur Mario Lemire et résolu.

QUE le Conseil augmente la subvention à 300 \$ par enfant sur le montant déboursé pour l'achat des couches lavables;

QUE le texte de la politique de subvention pour l'achat de couches lavables modifié se lira comme suit :

Préambule

CONSIDÉRANT les nombreux avantages du point de vue environnemental, économique et social qu'offre l'utilisation de couches lavables plutôt que des couches jetables, la Municipalité désire soutenir financièrement les nouveaux parents qui font l'achat de couches de coton;

Critères de sélection

Pour qu'une demande soit sélectionnée et subventionnée, elle devra répondre aux critères suivants. Le parent faisant la demande doit :

- Être résident de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey
- o Faire l'achat de couches lavables
- o Faire la demande pour un enfant de deux (2) ans ou moins

Dépenses admissibles

- Couches lavables
- · Couches lavables pour la piscine
- Couvre-couches imperméables
- Doublures et inserts (feuillets)
- Détergent pour couches lavables
- Seau à couches
- Sac de transport

Conditions et remboursement

Toute demande de subvention devra être transmise au bureau municipal à l'adresse suivante de courrier électronique : reception@saintfelixdekingsey.ca

La demande de remboursement doit être déposée sous le formulaire disponible sur le site web municipal suivant : www.saintfelixdekingsey.ca

La subvention représentant 50% des coûts d'achat jusqu'à concurrence de trois cents dollars (300 \$) sur le montant déboursé pour l'achat par le demandeur, sera versée à la suite de la présentation des pièces justificatives suivantes :



- ✓ Facture originale de l'ensemble des couches lavables et autres produits complémentaires en devise canadienne
- ✓ Preuve de naissance de l'enfant (certificat de naissance)
- ✓ Preuve de résidence du parent

Une seule subvention par enfant sera accordée si admissible.

Adopté à l'unanimité des conseillers

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

9.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – INSPECTION EN BÂTIMENT Reporté

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 RAPPORT MENSUEL DES ACTIVITÉS – BIBLIOTHÈQUE Reporté

018-01-2022 10.2 ABROGATION / RÉSOLUTION NO 346-12-2021 – PARTENARIAT DE LA FADOQ ET MADA / BAIL

ENTENDU QUE la résolution 346-12-2021 ne reflétait pas l'intention de la FADOQ pour le programme PNHA;

CONSIDÉRANT QUE la présentation de monsieur Jean-François De Plaen responsable du comité MADA n'aurait pas dû inclure la participation à la demande financière de la MADA lors de la séance régulière du 6 décembre 2021;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lauzière appuyé par monsieur Éric Provencher et résolu,

QUE la résolution 346-12-2021 soit abrogée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

019-01-2022 10.3 CLUB FADOQ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, DEMANDE DE BAIL

ATTENDU QUE le gouvernement Fédéral a lancé son programme Nouveaux Horizons pour les ainés (PNHA) qui offre des subventions (jusqu'à 25 000 \$) pour des projets rassembleurs concernant les ainés. Le club FADOQ de Saint-Félix de Kingsey désire profiter de cette opportunité et en faire bénéficier, non seulement les ainés, mais toute la population ;

CONSIDERANT l'importance de rester en bonne forme et de socialiser, le Club FADOQ (SFK) avec l'appui et le support du comité MADA local fait appel au conseil municipal pour obtenir un bail de 5 ans gratuitement qui lui permettra de faire accepter son projet au PNHA et le cas échéant, de réaliser dans le Parc-en-Ciel un sentier de mise en forme avec stations d'exercices sur le parcours ;



CONSIDERANT QUE la municipalité n'a aucune obligation monétaire dans ce projet ;

CONSIDERANT QUE le sentier deviendrait un service offert à toute la population ;

CONSIDERANT QUE le sentier dans le Parc-en-Ciel complèterait harmonieusement les installations déjà en place (pétanque et palet) et favoriserait les rencontres entre citoyens de tous les âges ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Lemire appuyé par monsieur Simon Lauzière et résolu,

QU'UN bail de 5 ans soit accordé au Club FADOQ de St-Félix à titre gratuit pour pouvoir aménagé au parc municipal (Parc-en-Ciel) un sentier de mise en forme avec stations d'exercices adaptées aux ainés mais profitables pour tous :

QUE le sentier sera défini par le Conseil municipal au moment opportun ;

QUE les équipements sont la propriété de l'organisme mais non pas le fond de terrain.

Adopté à l'unanimité des conseillers

020-01-2022 10.4 RETRAIT DES INTÉRÊTS ET AMENDES POUR EMPRUNT DES LIVRES DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE des frais d'intérêts et amendes de retards sont facturés par la bibliothèque Irène-Roy-Lebel aux contrevenants;

CONSIDÉRANT QUE le facteur un sous n'est plus applicable dans la province de Québec;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Provencher appuyé par madame Marie Gauvin et résolu,

QU'AFIN de faciliter la gestion financière concernant les frais d'intérêts et amendes des retardataires les frais soient retirés;

QUE l'application de cette résolution s'applique immédiatement.

Adopté à l'unanimité des conseillers

021-01-2022 10.5 COMPTABILITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE TRANSFÉRÉ À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la comptabilité de la bibliothèque Irène-Roy-Lebel était faite indépendamment de la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;



CONSIDÉRANT l'ampleur de la gestion comptable et de la perte des revenus de taxations engendrée par cette façon de comptabiliser une partie des avoirs municipaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Mario Lemire appuyé par madame Marie Gauvin et résolu,

QUE la comptabilité de la bibliothèque municipale Irène-Roy-Lebel sera prise en charge par la gestion municipale et fera partie intégrante de son budget, dépenses et revenus;

QU'IL sera de la responsabilité des coordonnatrices de faire parvenir les factures ou autres aussitôt reçus à l'adjointe à la trésorerie.

Adopté à l'unanimité des conseillers

022-01-2022 10.6 FONDATION DU CÉGEP DE DRUMMONDVILLE – BOURSE D'ÉTUDE 2022

Attendu qu'une bourse d'étude de la fondation du Cégep de Drummondville est donnée à chaque année afin d'aider les étudiants de la Municipalité ou de sa région;

Considérant que 13 étudiants seront admissibles dans notre municipalité à cette bourse d'étude:

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Provencher appuyé par monsieur Simon Lauzière et résolu,

Que la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey désire encourager ses étudiants en offrant un montant de 350 \$ pour la bourse d'étude de la fondation du Cégep de Drummondville.

Adopté à l'unanimité des conseillers

023-01-2022 10.7 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'AFEAS LOCALE

ATTENDU QUE l'Association féministe d'éducation et d'action sociale locale de Saint-Félix-de-Kingsey (AFEAS) avait diminué la carte de membre à 20 \$ en 2021, compte tenu de la situation sanitaire qui a privé les membres de leurs activités pendant ladite année, apportant une perte sèche de 15 \$ par membre;

ATTENDU QUE l'AFEAS locale a assumé la différence pour permettre aux membres de poursuivre leur affiliation;

CONSIDÉRANT QUE l'AFEAS aide plusieurs femmes à se regrouper dans une organisation qui leur ressemble et qui maintenant ouvre ses portes aussi aux hommes:

CONSIDÉRANT QUE ses activités sont maintenues tout en respectant les règles sanitaires;

En conséquence,



il est proposé par monsieur Mario Lemire appuyé par madame Marie Gauvin et résolu,

QUE le Conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey contribue à aider l'association par une aide financière de 300 \$ pour l'année 2022;

Adopté à l'unanimité des conseillers

024-01-2022 10.8 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ PARTAGE SAINT-FÉLIX

ATTENDU QUE le Comité Partage Saint-Félix vient en aide aux gens démunis de notre municipalité soit par aide alimentaire, achat des effets scolaires et aide aux collations auprès de l'école primaire pour les parents sans ressources;

ATTENDU QUE le Comité Partage Saint-Félix fait des levées de fonds afin de confectionner des paniers de Noël et répondre aux demandes d'aide alimentaire de nos citoyens moins bien nantis;

CONSIDÉRANT QUE les assurances responsabilité civile ont augmentées considérablement le Comité Partage Saint-Félix demande l'aide financière de la Municipalité pour couvrir cette dépense;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Provencher appuyé par monsieur Mario Lemire et résolu,

QUE le Conseil reconnaisse la valeur et l'aide apportés par le Comité Partage de Saint-Félix et désire contribuer à l'aide financière demandée par un apport financier de 400 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11. SUJETS DIVERS

11.1 PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion régulière du Conseil municipal aura lieu le 7 février 2022, dès 19 h 30, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115 A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey en autant que le Gouvernement du Québec l'autorise.

11.2 PROCHAINE RÉUNION ADOPTION DU BUDGET 2022

La prochaine réunion extraordinaire d'adoption du budget 2022 du Conseil municipal aura lieu le 24 janvier 2022, dès 19 h 30, au lieu habituel des rencontres, à la salle Desjardins située au 6115 A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey en <u>autant que le Gouvernement du Québec l'autorise</u>.

12. RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur Simon Lauzière nous a informé qu'il y a eu 110 appels en services incendie en 2021.



13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le public est invité à présenter ses questions au Conseil municipal par écrit, en transmettant ces demandes par le moyen de son choix (courrier, courriel, télécopieur ou livré directement à l'hôtel de ville). Le dépôt des questions par courriel est fortement suggéré en période de pandémie.

13.1 QUESTIONS SOUMISSENT PAR COURRIEL : QUESTION : Quels sont vos plans en matière environnementale pour la municipalité?

Le maire a fait état de la question posée par Monsieur Pierre-Luc Gauthier et le document déposé par ce dernier. Il nous demande nos plans en matière environnementale pour la municipalité. Le maire a répondu que cela va faire partie d'un chantier de réflexion en 2022 en regard d'une future planification stratégique. Monsieur le maire va assurer le suivi avec Monsieur Gauthier.

025-01-2022 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence, il est proposé par madame Marie Gauvin et résolu,

QUE la séance soit levée à 20 h 39.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Monsieur Roger Leblanc	Chantal Maltais
Maire	Secrétaire ad hoc

2022-01-10 865 volume 25